Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72
- - - 3ème Année - - - - - - - - - - - - - - No I2 - - - - - - - - - - I4 Avril 1955
Première édition régionale: nº 6

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER — Zones I - II - III - IV

Le développement actuel de la végétation rend possible des contaminations en cas de pluie.

Dès réception du présent avis, assurer la protection des arbres par une pulvérisation

- de captane
ou - de zinèbe
ou - de soufre micronisé

(Ce dernier type de produit est spécialement recommandé pour les pommiers ayant été envahis par l'Oïdium au cours de l'année dernière).

ROUILLE DU POIRIER — Zones III B

Dans les vergers atteints par cette maladie, le traitement destiné à prévenir la Tavelure devra être réalisé avec une bouillie au zinèbe.

INFORMATIONS

PERITELE GRIS et CIGARIER

Ces coléoptères sont signalés en de nombreuses situations où ils occasionnent des dégâts graves au vignoble. Pulvériser du D.D.T.
du lindane
ou une bouillie arsenicale.

EPHIPPIGERES

Les jeunes larves sont actuellement observées dans le vignoble, en particulier d les Corbières. Traiter avec une bouillie arsenicale
ou une bouillie au lindane.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

L.L.TROUILLON

P 82

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R.BERTRAND. Autor du 23/I/53.